



**Compte-rendu de la 7e réunion de  
l'Assemblée des réseaux ruraux européens**

Webinaire, 4 décembre 2020

| Introduction et perspectives de la Commission   |  |
|---|--|
| <p>09h20 – 11h00<br/>Accueil et introduction</p> <p>Mario Milouchev,<br/>directeur, DG AGRI</p> | <p>Le président souhaite la bienvenue à tous les participants de la 7e réunion de l'Assemblée européenne des réseaux ruraux et explique qu'il s'agit de la dernière réunion de gouvernance de 2020. Elle succède à deux réunions des comités de pilotage, deux réunions du sous-groupe LEADER/DLAL et deux réunions du sous-groupe innovation. Il présente brièvement l'<a href="#">ordre du jour</a> et rappelle les objectifs de la réunion.</p> <p>Le président confirme que les réseaux ruraux poursuivront leurs activités pendant la période de transition et estime que les approches de mise en réseau seront renforcées dans le cadre de la politique agricole commune (PAC) pour l'après-2020. La Commission examine actuellement les points de vue des membres de l'Assemblée concernant les futures dispositions de mise en réseau de la PAC.</p>  |
| <p>Discours d'ouverture</p> <p>Wolfgang Burtscher,<br/>directeur général,<br/>DG AGRI</p>       | <p>Wolfgang Burtscher ouvre la réunion en remerciant les réseaux ruraux pour leur contribution au développement rural européen. Il souligne l'importance du partage de connaissances mis en place grâce aux initiatives de mise en réseau et de conseil. Il reconnaît également que les réseaux ruraux disposent d'une masse critique de connaissances et d'un réel potentiel d'innovation et explique qu'il sera possible d'en tirer parti à l'avenir.</p> <p>Le directeur général de la DG AGRI note que le pacte vert pour l'Europe impose que la PAC atteigne des objectifs environnementaux et climatiques tout en assurant un réel équilibre entre ces objectifs et la préservation des effets socio-économiques. Ce principe doit être la pierre angulaire de la politique de développement rural et des plans stratégiques relevant de la PAC.</p> <p>M. Burtscher fait le point sur les recommandations adressées aux États membres (EM) concernant leurs plans stratégiques nationaux relevant de la PAC. Ces recommandations sont juridiquement non contraignantes et ont été rédigées en étroite concertation avec les autorités des EM. L'une des principales missions identifiées consiste à aider les États membres à atteindre les objectifs du pacte vert pour l'Europe dans le cadre de la PAC. Il attire l'attention sur la stratégie « de la ferme à la table » mise en place dans ce contexte et souligne qu'il est essentiel que les plans stratégiques relevant de la PAC soient bien structurés et ambitieux, tout en abordant la question de la durabilité par le biais d'approches globales. Dans ce contexte, il convient de poursuivre les efforts visant à promouvoir les contributions d'un large éventail de parties prenantes locales, régionales et nationales lors de l'élaboration des plans stratégiques relevant de la PAC.</p> <p>Concernant la vision à long terme pour les zones rurales, M. Burtscher confirme que la conférence du REDR qui se tiendra en mars sera l'un des canaux privilégiés pour recueillir les avis des parties prenantes sur la vision à long terme pour les zones rurales. Les résultats de cette conférence devraient contribuer à l'élaboration de politiques fondées sur des données factuelles concernant l'avenir de l'Europe rurale et les options de soutien qui y sont liées.</p> |

|   |  |
|---|--|
| <p>Q&amp;R</p>  | <p>En guise de conclusion, M. Burtscher rappelle que des synergies globales peuvent émerger lorsque les acteurs du monde rural, tels que les membres de l'Assemblée, poursuivent leur collaboration par le biais d'accords de mise en réseau efficaces. La nouvelle PAC prévoit une intégration continue de ses deux piliers, permettant aux parties prenantes de l'Europe rurale de bénéficier d'une collaboration et de cadres opérationnels communs, et ainsi d'obtenir des avantages globaux et durables en matière de développement.</p> <p>En réponse à une question de Marine Gaudron (CCRE) concernant la conférence sur l'avenir de l'Europe, M. Burtscher explique que la société doit parvenir à réaliser une transition à grande échelle, en tenant compte notamment des conséquences de la pandémie et du changement climatique à l'échelle mondiale. Il rappelle combien il est important de relever les défis spécifiques aux zones rurales, et notamment ceux liés à la démographie et aux économies en déclin. Selon lui, des avantages peuvent être tirés du mécanisme de vérification de la compatibilité des mesures avec les intérêts des zones rurales, tout en évitant un cloisonnement excessif de la société, comme cela a été recommandé.</p> <p>Les recommandations adressées par la Commission aux EM concernant les plans stratégiques relevant de la PAC sont étayées et tiennent compte des analyses des problèmes rencontrés dans chaque EM. Les recommandations portent sur l'environnement et la répartition équitable des revenus, ainsi que sur les moyens de subsistance des zones rurales. Il appartient aux États membres de fixer les objectifs et les interventions de leurs plans.</p> |
| <p>État des lieux de l'évolution de la PAC et des autres initiatives de la Commission</p> <p>Mihail Dumitru,<br/>directeur général<br/>adjoint, DG AGRI</p> | <p>M. Dumitru passe en revue les principaux points des propositions actuelles pour la PAC post-2020. Le calendrier des actions futures, qui commencera au début de la période de transition, est présenté. Sa <a href="#">présentation</a> porte sur plusieurs grands points : mettre davantage l'accent, dans la future PAC, sur un meilleur ciblage et une répartition plus équitable des aides, ainsi que sur des interventions axées sur les résultats et sur l'innovation, notamment grâce à la numérisation. Parmi les principales considérations politiques récentes ayant également une incidence sur l'évolution de la PAC, il cite le pacte vert pour l'Europe et ses stratégies connexes, la gestion de la pandémie et le renforcement général de la résilience.</p> <p>La transition écologique et la transition numérique devront rester prioritaires tout au long de la période de transition de la PAC (2021-2022). La Commission veillera à éviter les risques de retour en arrière en utilisant l'instrument de relance de l'Union européenne pendant la période de transition et à ce que les allocations des programmes de développement rural (PDR) pour l'environnement, le climat, LEADER, etc. soient maintenues aux niveaux requis.</p> <p>Les efforts pour parvenir à des accords se poursuivent – c'est ce qui ressort d'un résumé des négociations en cours entre les colégislateurs qui portent principalement sur les paiements directs, le cadre de performance et l'architecture verte. Un consensus est attendu au printemps 2021, ce qui</p>  |

Q&R

permettra de confirmer les actes d'exécution secondaires d'ici septembre 2021. Les plans stratégiques relevant de la PAC seront soumis par les États membres et approuvés par la Commission à temps afin qu'ils puissent devenir opérationnels au 1er janvier 2023.

Dans le cadre du processus de préparation plans stratégiques relevant de la PAC, la DG AGRI et les États membres élaborent actuellement des recommandations spécifiques à ces derniers. Une communication présentant ces recommandations et reflétant, entre autres, les analyses SWOT entreprises par les EM, a été mise en avant.

Au sujet de la mise en réseau, M. Dumitru souligne l'importance de la mise en réseau dans le cadre de la PAC pendant et après la période de transition. La mise en réseau peut en effet continuer à jouer son rôle pour combler les besoins en matière de développement rural dans les États membres et à faciliter le passage à des plans stratégiques relevant de la PAC opérationnels. Les réseaux nationaux de la PAC proposés pour chaque État membre doivent être établis dans les 12 mois suivant l'approbation des plans.

De nouvelles unités de soutien pour le réseau européen de la PAC seront établies au niveau de l'UE ; le processus de passation de marchés pour les services est en cours (via quatre lots différents). Ces nouvelles unités de soutien s'appuieront sur les réalisations des deux dernières périodes de programmation et les ressources de renforcement des capacités des réseaux ruraux actuels seront préservées pour une utilisation future.

M. Dumitru conclut sa présentation en rappelant les avantages des approches de mise en réseau multi-acteurs lors de la mise en œuvre de la PAC et partage les propos de M. Burtscher sur le potentiel que représentent la recherche et le développement pour l'Europe rurale.

En réponse à une question de Maria Custódia Correia (RRN portugais) sur le rôle futur des réseaux ruraux, la Commission répond que les RRN continueront de jouer un rôle de premier plan pendant la période de transition. Les RRN peuvent étendre leur action et leurs tâches afin de couvrir les sujets du premier pilier pendant la transition. Ils peuvent notamment établir des liens entre les deux piliers de la PAC dans des domaines tels que l'intégration des programmes écologiques dans la programmation de leurs plans stratégiques relevant de la PAC. Les propositions relatives à la PAC post-2020 consentent également une nouvelle marge de manœuvre qui oblige les EM à s'accorder sur leurs propres priorités concernant les points forts de leurs plans. Les RRN sont considérés comme étant en mesure de faciliter le processus de conclusion de ces accords au niveau des EM.

En réponse à une question de Karin Ellerman Kuegler (fournisseur de services de conseil agricole, Allemagne) sur la simplification de la mise en œuvre de la PAC,

|  |  |
|--|--|
|  | <p>M. Dumitru précise que les détails de la simplification seront en grande partie confirmés dans la législation secondaire. La Commission agira en tant que médiateur honnête et cherchera une position favorable assurant un équilibre entre les objectifs de simplification et les objectifs d'introduction efficace de nouvelles dispositions, telles que des ambitions supplémentaires en matière de protection de l'environnement et du climat. Éviter la surréglementation reste l'une des principales intentions de la Commission, qui pourrait en fin de compte être amenée à faire des choix pour établir une distinction entre les éléments « à connaître absolument » et ceux qui sont « bons à savoir » lors de la simplification de la PAC. L'objectif est de fournir moins d'informations, mais que celles-ci soient plus ciblées.</p> <p>Karīna Afremoviča (autorité de gestion, Lettonie) pose une question concernant le cadre financier pluriannuel. Dans sa réponse, la Commission confirme que les options d'urgence peuvent être activées pour la PAC dans le premier pilier. Par le passé, le financement du deuxième pilier et le nouveau soutien, y compris l'instrument de relance de l'UE, dépendaient encore de l'adoption du budget de l'UE.</p> <p>Luís Chaves (MINHA TERRA, Portugal) demande des précisions sur les dispositions relatives à l'initiative LEADER/DLAL pour l'après-2020. La Commission explique que la coordination se fait entre les DG ayant des attributions en matière de DLAL. Les principes de partenariat restent juridiquement contraignants pour les opérations de la PAC post-2020 au niveau des EM, ce qui laisse la possibilité de renforcer les dispositions pratiques pour réaliser des synergies entre la PAC et d'autres sources de financement de l'UE.</p> <p>Le RRN du Portugal souhaite en savoir plus sur la référence à la mise en réseau inscrite dans le règlement transitoire. La Commission indique que la référence aux dispositions de mise en réseau pour la période post-2020 est proposée dans le texte du règlement relatif aux plans stratégiques relevant de la PAC.</p> |
| <b>Contributions des réseaux ruraux à la vision à long terme pour les zones rurales</b>                        |  |
| <p>11h30 – 12h25</p> <p>Point sur la vision à long terme pour les zones rurales</p> <p>Maria Gafo, DG AGRI</p> | <p>Dans sa <a href="#">présentation</a>, Maria Gafo rappelle la raison d'être d'une vision à long terme pour les zones rurales, qui consiste à rechercher des solutions pour tirer parti des perspectives durables tout en relevant les défis pour la prochaine génération. Elle attire particulièrement l'attention sur la nécessité d'agir pour que les populations rurales ne risquent plus de se sentir laissées pour compte et d'identifier des solutions pour aider les zones rurales à améliorer leur prospérité en conservant la valeur des produits et services ruraux.</p> <p>Les approches durables de numérisation sont considérées comme indispensables pour que l'Europe rurale ait un avenir prospère. L'image positive que les citoyens de l'UE se font du monde rural à la suite de la crise provoquée par la pandémie pourrait également contribuer à favoriser l'émergence de nouvelles perspectives de développement pour les agriculteurs et les communautés rurales.</p>   |



|   |  |
|---|--|
|   | <p>pour définir les zones rurales, car celles-ci peuvent donner lieu à des interprétations différentes. Ce sujet est traité en consultation avec Eurostat.</p> <p>Le président évoque les résultats de la conférence sur le développement rural de Cork qui s'est tenue en 2016. La Commission fait savoir aux membres de l'Assemblée qu'elle est actuellement à l'écoute afin de déterminer comment la vision à long terme pour les zones rurales pourrait être appliquée aux niveaux local, national et européen.</p>  |
| <p><b>Points forts des projets de recherche et des initiatives de l'UE en lien avec les activités des réseaux ruraux</b></p>  |  |
| <p>12h25 – 12h45</p> <p>Tereza Budnakova<br/>et Inge van Oost,<br/>DG AGRI</p>  | <p>Les <a href="#">missions européennes de recherche et d'innovation</a> sont une initiative politique du programme Horizon Europe. La présentation de la DG AGRI porte notamment sur le <a href="#">domaine de mission « Santé des sols et alimentation »</a>. Les membres de l'Assemblée sont invités à participer aux consultations publiques de la mission sur les sols, car « prendre soin du sol, c'est prendre soin de la vie ».</p> <p>Les outils de sensibilisation des RRN sont considérés comme utiles pour partager les recherches liées à la PAC similaires à la mission sur les sols. Tereza Budnakova confirme que ces missions ne sont pas uniquement des instruments de recherche et que la formation, le conseil ou la mobilisation des citoyens peuvent être considérés comme des coûts éligibles.</p> <p>Dans sa présentation, Inge van Oost réaffirme le message de la DG AGRI selon lequel la recherche et l'innovation gardent toute leur pertinence dans le contexte de la mise en réseau de la PAC. Les réseaux de la PAC seront en mesure d'utiliser les services de conseil agricole et d'autres services de conseil rural impliqués dans la promotion de nouvelles approches pour utiliser et mettre en œuvre le budget de la PAC. Le nouvel écosystème d'innovation pour la PAC post-2020 est destiné à couvrir un large éventail de sujets de recherche socio-économiques et environnementaux.</p> <p>Un transfert accru de connaissances par le biais d'échanges d'apprentissages entre pairs contribuera à renforcer les avantages en découlant pour l'Europe rurale. La mise à l'échelle et le partage des compétences des conseillers pourraient également renforcer ces avantages. Les initiatives phares sont considérées comme des possibilités pour les EM de coordonner des projets de recherche interdépendants par le biais d'approches globales.</p> |
| <p><b>Réseaux ruraux en 2020 – Bilan des réalisations à ce jour et perspectives d'avenir</b></p>  |  |
| <p>14h15 – 15h30</p> <p>REDR – John Grieve<br/>(Point de contact),<br/>Hannes Wimmer<br/>(Mission d'appui à<br/>l'évaluation) et<br/>Pacôme Elouna<br/>Eyenga (Point de</p> | <p>Ce volet de l'ordre du jour de l'Assemblée permet d'examiner les réalisations liées aux résultats du REDR/PEI-AGRI.</p> <p>John Grieve présente <a href="#">un exposé et une vidéo</a> résumant les principales étapes du travail du point de contact du REDR. Après cette présentation, les membres de l'équipe du point de contact font une série d'interventions courtes et interactives dans lesquelles ils expriment leur point de vue personnel sur les réussites du REDR, à savoir : fournir un forum d'échange neutre et utile pour les praticiens du PDR ; consolider la mobilisation des parties prenantes des RRN ; relever les défis</p>  |

|  |  |
|--|--|
| <p>service du PEI-AGRI)</p> <p>Q&amp;R</p> | <p>actuels ; rassembler des masses critiques d'expertise ; appliquer les objectifs mondiaux au niveau local ; et disposer d'une capacité de réaction rapide.</p> <p>Hannes Wimmer présente un aperçu des <a href="#">activités et des actions futures de la Mission d'appui à l'évaluation</a>. Il résume les principaux résultats de la Mission en termes d'objectifs du REDR, par exemple : expliquer le système commun de suivi et d'évaluation ; aider les EM à évaluer les résultats et les effets ; améliorer la gestion des données ; et tirer des leçons pour l'évaluation ex ante et ex post. Le soutien et les synergies avec les RRN, les AKIS (systèmes de savoir et d'innovation agricoles) et LEADER sont également mentionnés.</p> <p>Dans sa présentation, Pacôme Elouna Eyenga fait la promotion d'un <a href="#">nouveau rapport</a> et d'une <a href="#">vidéo</a> décrivant une sélection des principales réalisations du PEI-AGRI. Ceux-ci présentent des témoignages d'agriculteurs, de chercheurs, de RRN, de conseillers et de parties prenantes du Groupe opérationnel (GO). La nouvelle série d'histoires du PEI-AGRI raconte à quel point le soutien des AKIS de la PAC est déterminant pour les EM et comment le Point de service contribue à faciliter le transfert de connaissances des GO vers leurs publics cibles.</p> <p>Kari Kylkilahti du GAL Kantri (Finlande) demande quelles seront les répercussions du Brexit sur l'avenir de la mise en réseau de la PAC. La Commission estime que la contribution britannique pourra continuer à être utilisée à l'instar des pairs et experts d'autres pays extérieurs qui participent déjà aux activités de mise en réseau de l'UE.</p> |
| <p>Prochaines étapes et clôture</p>        |  |
| <p>15h30 – 15h45</p>                       | <p>Le président remercie tous les participants, les intervenants et les organisateurs de cette réunion en ligne de l'Assemblée. M. Milouchev fait ensuite le point sur les prochaines réunions de gouvernance qui auront lieu le 23 février (sous-groupe LEADER/DLAL), le 18 mars (sous-groupe innovation) et le 25 mai (comité de pilotage).</p> <p>Il remercie également les unités de soutien des réseaux ruraux de l'UE pour le travail accompli ces dernières années. Il évoque les processus de consultation de la vision à long terme pour les zones rurales et l'ensemble des ressources de mise en œuvre (disponibles en 22 langues).</p> <p>Les membres de l'Assemblée sont également encouragés à soumettre leurs candidatures pour les Rural Inspiration Awards (<a href="#">RIA 2021</a>) avant le 18 janvier 2021 et à participer à la Conférence sur la vision rurale qui se tiendra en mars.</p>   |